REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère
En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 novembre 2015
Salle communale du temple, St Frézal de Ventalon

Titulaires présents :
Fraissinet de Lozère : *Jean Pierre ALLIER ; Gilbert ROURE ; Dominique MOLINES ; Yves COMMANDRÉ*
Le Pont de Montvert : *Alain JAFFARD ; Stéphan MAURIN*
St Andéol de Clerguemort : *Camille LECAT ; Jean Claude DAUTRY*
St Frézal de Ventalon : *Alain VENTURA ; Jacques HUGON ; Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS*
St Maurice de Ventalon : *Jean Paul VELAY ; Michel RIOU*

Titulaire absent ayant donné procuration : *Frédéric FOLCHER* a donné procuration à *Stephan MAURIN ; Véronique NUNGE* a donné procuration à *Camille LECAT*

Excusés : *François FOLCHER ; Matthias CORNEVAUX*

Autres personnes présentes à la réunion : Michel Reydon, Maire de Vialas et Vanessa ALBARET, adjointe à Vialas

En préambule à la séance, Sophie Pantel, Présidente de l'office du tourisme du Pont de Montvert et Josiane DULAC trésorière de l'OT interpellent le conseil communautaire sur les conséquences du rapprochement de notre communauté avec celle de Florac concernant la taxe de séjour. Sophie Pantel alerte le conseil sur le fait que le regroupement de la CCCML avec la communauté de communes de Florac présente un risque sur le maintien de l'OT du Pont.

Concernant la taxe de séjour : Le président rappelle que le Pays des Cévennes a fait un scénario selon lequel le non-paiement de la taxe par les jeunes de moins de 18 ans entrainerait potentiellement une diminution de 30% de la taxe de séjour. Cette baisse a été répercutée sur la dotation à l'OT, qui est passée de 10 000 € à 7 000 €. Les tarifs de la taxe actuelle sont assez proches de ceux sur Florac. C'est la comcom de Florac qui assure le prélèvement contre une indemnité de 1200 €. Les prélèvements se font au réel. Suite à la demande des hébergeurs un guide complet sur les tarifs a été édité. Le Pays des Cévennes verse 7 000 € à l'OT, la CCCML participe pour 4 600 € au titre de la taxe de séjour. Pour compenser ces deux baisses la CCCML a signé une convention de prestation de service pour lequel la CCCML participe pour 4 000 € et aide financièrement de 12 000€. D'autre part, dans le cadre du projet Pôle Pleine Nature la CCCML participe au coût de mise à disposition de personne à hauteur de 3 000 €.

Sophie Pantel se plaint que l'OT n'ait eu connaissance de ces décisions que tardivement et par la communauté de communes de Florac alors qu'il existe une convention entre l'OT et la CCCML. Elle constate une baisse de 1 950 € alors que la convention était signée pour 3 ans et que les budgets de l'OT étaient établis d'après cette convention. Elle n'est pas sure que l'OT n'aurait pas pu faire le suivi, même s'il n'encaissait pas et souhaite que l'information circule mieux. Elle demande comment la CCCML voit l'avenir avec l'OT.

Concernant la baisse de dotation, le président explique que la CCCML a subi aussi une baisse qu'elle n'attendait pas. Pour 2016, si Florac par l'intermédiaire de la CCCML reverse tout à l'OT on serait à 16 500 € voire 18 000 € si on prend la décision de tout reverser.

L'OT de Florac est un gros pôle ouvert toute l'année, les autres sites sont des antennes qui ne sont pas ouvertes toute l'année. Sophie Pantel explique que nous allons faire partie de la même communauté de communes et que l'OT du Pont de Montvert court le risque de devenir seulement une annexe de l'OT de Florac, ce qu'elle ne souhaite pas.

Jean-Paul Velay dit que l'expérience avec le Pays des Cévennes doit nous faire réfléchir. Car quand nous sommes devenus petits et noyés dans la masse nous n'avons pas pu défendre nos intérêts.

Josiane Dulac indique que les salaires à l'OT de Florac sont le double de ceux de l'OT du Pont et rappelle que l'OT du Pont est classé en catégorie 2 (supérieure à celui de Florac) et n'a pas de directeur contrairement à celui de Florac.

Sophie appelle la CCCML à être vigilante et à affirmer des principes sur le maintien de l'OT du Pont de Montvert impliquant une ouverture toute l'année, le maintien des emplois et l'antenne de Vialas.

Un tour de table est organisé :

Alain Jaffard : OK pour le maintien de l'OT du Pont

Jean-Paul Velay : Il faut insister sur la capacité à mener à bien des missions.

Camille Lecat : Avec la comcom de Florac nous avons de bonnes relations. Nous avons des documents communs, nous faisons les visites de fermes ensemble, nous avons des formations en commun.

Alain Ventura : Il faut affiner l'argumentaire en 2016.

Muriel de Gaudemont-Landais : Nous avons des arguments à faire valoir, classement de l'OT du Pont supérieur à celui de Florac, des chiffres de fréquentation objectifs car relevés.

Il faudra signer fin 2016 une nouvelle convention entre la CCCML et l'OT du Pont, car celle en cours a été signée fin 2014 pour 3 ans.

Sophie Pantel demande à Michel Reydon de réfléchir à propos du bureau de l'OT de Vialas.

Le conseil de la CCCML se prononce pour le maintien de l'OT du Pont et indique que la taxe de séjour pourrait être entièrement reversée. Une délibération de principe de soutien à l'OT sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil avec un projet de délibération.

Information du Président sur la sortie de la CCCML du Pays des Cévennes :

Compte-tenu de l'arrêt du prélèvement de la taxe de séjour par le Pays des Cévennes, de l'arrêt du haut débit internet suite à la liquidation de Meshnet, de l'évolution de l'interco d'Alès qui passe à environ 100 communes, la CCCML a demandé à quitter le Pays par lettre RAR. Suite à la visite du préfet, une nouvelle base juridique est apparue, on quitte le Pays car il y a eu un changement d'orientations. Ce point doit être mis à l'ordre du jour du prochain conseil syndical du Pays, prévu le 2 décembre 2015, sur demande de la CCCML au préfet du Gard.

Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a été nommée secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu du 22 octobre 2015
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points 10 à 12 à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Vent des Bancels**
- **Budget annexe Enfance et Jeunesse : DM1**
- **Budget annexe ZAE de Masméjean : DM 3**

Accepté à l'unanimité

1. **Conventions : Information au conseil**

   La CCCML a conventionné avec l'école de l'Estournal pour la mise à disposition de terrain communautaire. Le terrain, situé (cadastré D1322 Lou Prat del Moussu) en bordure de rivière et en dessous de la gendarmerie est destiné à une activité autour de la découverte de la biodiversité. Cette mise à disposition est à titre gracieux pour une durée de 3 ans.

   La CCCML a décidé de participer à la mise en œuvre de l'école numérique avec l'objectif de préparer les élèves de l'école de l'Estournal à un usage responsable des technologies de l'information et de la communication. Pour cela, des agents de la MSAP de la communauté de communes interviennent auprès des élèves de l'école en matière d'utilisation de l'outil informatique. Une convention est établie avec l'association des parents d'élèves qui versera un forfait annuel de 360 € représentant 50% du coût global de cette prestation. Dans sa démarche de soutien à la mise en œuvre de l'école numérique, la communauté de communes prend en charge le coût résiduel de 360 €. Cette convention est d'une durée de 4 ans à compter du 1er septembre 2014.

2. **Ressources humaines**

   Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Lozère, dans sa séance du 19 novembre 2015, a émis un avis favorable à la proposition de taux d'avancement de grade pour 2016. Il est proposé au conseil de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade pour l'année 2016 comme suit : Adjoint administratif de 1ère classe, proposition de taux d'avancement : 100

   Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

   Le conseil est favorable à l'unanimité

3. **Ressources humaines : Modification d'ouverture et planning de la MSAP**

La Maison de Services Au Public n offre un accès libre aux usagers qu'un après-midi par semaine. Or, au vu de la qualité du service rendu et de la fréquentation grandissante de ce service, il est nécessaire d'étendre ce libre accès du service MSAP aux usagers un après-midi supplémentaire.
Après avis du comité technique du Centre de Gestion de la Lozère, il est proposé au conseil communautaire de porter un avis sur les modalités d'ouverture.
L'évolution structurelle de la communauté de communes au 1er janvier 2016 nécessite une réorganisation du service communautaire « Maison de Services Au Public » (MSAP). Après avis du comité technique du Centre de Gestion de la Lozère, il est présenté au conseil les nouveaux plannings individuels des agents.

Le conseil est favorable à l'unanimité

4. Contrat Territorial – Lozère 2020

Fiches projets : La Communauté de communes a déposé des fiches actions dans le cadre du contrat territorial. La signature des contrats des territoires autour de Florac est prévue pour le mardi 15 décembre. Afin de finaliser la démarche de la mise en place des contrats territoriaux, il est proposé au conseil d'approuver le projet de contrat territorial.

Alain Ventura propose que l'on ajoute « mais regrette que certains projets n'aient pas été retenus faute de crédit » dans notre approbation du contrat territorial. Cet ajout soumis au vote a récolté 7 voix pour et 8 voix contre. Il n'est donc pas ajouté.

Le projet de contrat est approuvé en l'état à l'unanimité

5. Budget principal : Décision Modificative n°2

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit en section de fonctionnement, il convient d'établir une décision modificative au budget comme suit : Fonctionnement / Dépenses

Chapitre 66 – charges financières 6615 – intérêts compte courant et de dépôt +100.00
Chapitre 73 – Impôts et taxes 73925 – FPIC + 4 805.00
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et personnes privées – 4 905.00

Le conseil est favorable à l'unanimité

6. ZAE de Masméjean – tranche n°2 : Attribution maîtrise d'oeuvre

La consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la ZAE de Masméjean – tranche n°2, a été lancée le 28/10/2015. Au regard du nouveau seuil de formalisation des marchés publics (<25 000 € HT sans procédure), la commission d'appel d'offres n'a pas été réunie. Suite à l'analyse des offres et il est proposé au conseil l'attribution du marché.

Deux réponses arrivées dans les délais.
Le conseil décide d'attribuer la totalité de la mission au cabinet Megret (y compris levé topo et bornage).

7. SPANC : Demande de retrait du Syndicat Mixte Pays Cévennes

Lors de sa séance du 23/07/15, la CCCML a décidé de se retirer du Syndicat Mixte Pays Cévennes. Malgré la demande d'inscrire ce retrait à l'ordre du jour du comité syndical du SM Pays Cévennes, ce dernier n'engage pas cette démarche. D'un autre côté, la communauté de communes a commencé ces travaux avec la CC Florac Sud Lozère pour organiser cette compétence à la carte « Assainissement non collectif » du Syndicat Mixte Pays Cévennes à compter du 31/12/15.
L'assainissement non collectif est une mission du Pays à la carte, on peut donc s'en retirer quand on veut. La communauté de communes de Florac a embauché un technicien supérieur « eau et assainissement », a acheté un véhicule pour un coût d'environ 50 000 €/an.
Les coûts pour le SPANC avec Florac sont les suivants :
20€/an par abonné en contrôle continu.
180€ lors d'un permis de construire (id que Pays des Cévennes au 01/01/17)
120€ initial pour une vente et 120€ final s'il y avait des travaux à faire.
Il existe une règlementation spécifique pour nos communes qui nous exonère du droit d'entrée de 180€.
La CCCML a été associée aux décisions concernant le SPANC Florac.

Le conseil se prononce pour le retrait du SPANC Pays Cévennes.

8. Représentativité du prochain conseil communautaire

Avis du conseil communautaire. Au 01/01/16 la communauté de communes s'agrandit et accueille la commune de

Vialas. Le conseil communautaire devra être modifié selon un choix de représentativité des communes au sein de la CCCML. A cet effet, une rencontre avait été organisée au mois de juin dernier en la présence des services de la sous-préfecture de Florac. S'il avait été proposé un tableau de répartition des sièges, les décisions ne devaient intervenir qu'à partir du mois de janvier 2016. Pour rappel, le modèle envisagé était le suivant :

Fraissinet de Lozère : 4 ; Le Pont de Montvert : 4 ; St Andéol de Clerguemort : 2 ; St Frézal de Ventalon : 2 ; St Maurice de Ventalon : 2 ; Vialas : 6

Par ailleurs, la création de deux communes nouvelles sur le territoire vient complexifier cette répartition. Aussi, les services de la sous-préfecture de Florac ont été à nouveau sollicités pour établir de nouvelles propositions et permettre ainsi aux collectivités de mieux s'organiser. Le résultat a été communiqué juste avant le conseil pour nous être présenté.

La CCCML se composera de trois communes en 2016. Pont de Montvert Sud Lozère qui aurait 8 représentants, Vialas 6 représentants et Ventalon en Cévennes 4 représentants. Il n'y a pas possibilité de suppléant.

Pas de vote

9. Etat d'avancement des projets en cours

Cure du Pont de Montvert :
Appel d'offre en cours de montage, un planning semble se profiler :

Date	Intervenant	Objet
Vendredi 04/12/15	Atelier BESSIN SEBELIN	Dépôt DCE à la CCCML pour relecture et avis
Vendredi 11/12/15	CCCML	Retour avis sur DCE
Lundi 14 et mardi 15/12/15	Atelier BESSIN SEBELIN	Période de modification le cas échéant
Mercredi 16/12/15	Atelier BESSIN SEBELIN	Dépôt dossier définitif sous format PDF et papier à la CCCML
	CCCML	Publication sur plateforme agedi ; Lozère Nouvelle ; Midi libre
mercredi 20/01/16	CCCML	Réception dossiers à 12h00
jeudi 21/01/16	CAO	Ouverture des plis
Vendredi 22/02/16 – journée	CAO	Analyse des offres et proposition
Jeudi 28/01/16	CCCML	Conseil communautaire – attribution lots
Vendredi 29/01/16	Atelier BESSIN SEBELIN	Courrier avis d'attribution lots avec délais 8 jours pour documents valides
Mardi 09/02/16	Atelier BESSIN SEBELIN	Lettre rejet entreprise
Lundi 22/02/16	Atelier BESSIN SEBELIN	Signature AE / Notification
	Atelier BESSIN SEBELIN	OS lancement chantier

Les travaux devraient pouvoir commencer au printemps.

Gendarmerie du Pont de Montvert :
Problème sur le crépi de façade, procès en cours avec les fournisseurs.

L'Espinas :
Intervention d'un expert de notre assurance pour les malfaçons. Le problème est examiné par Eurexo Sudexpert-Mende-M. Barthélemy

Enfance et Jeunesse :
Une réunion avec Trait d'Union a fait apparaître une gestion approximative. Le commissaire aux comptes revient sur les 4 ou 5 dernières années. La CCCML n'a pas été très claire sur les avances. Il existe une différence entre les délibérations et les avances effectives.

Questions diverses :

Problème de la participation aux déficits. Il ne peut pas y avoir de versements des communes non ciblés sur un projet.

10. Vent des Bancels

Le président s'interroge sur le statut du VDB, si c'est le journal de la CCCML, le président est responsable de son contenu. Le VDB n'est pas dans cet esprit et le président souhaite clarifier le statut du VDB. C'est le journal de la population, c'est un journal libre. La CCCML paie ensuite l'impression en fonction du nombre de ses abonnés. Le VDB fonctionne comme une association sans en être une.

Une réflexion sera menée en 2016 pour être au clair au 1er janvier 2017.

11. Budget annexe Enfance et Jeunesse : DM 1

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit en section de fonctionnement, il convient d'établir une décision modificative au budget.

Fonctionnement

Dépenses	
6558 - Autres contributions obligatoires	- 3 200.00
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 3 200.00

Le conseil est favorable à l'unanimité

12. <u>Budget annexe ZAE de Masméjean : DM 3</u>

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit en sections d'investissement et de fonctionnement, il convient d'établir une décision modificative au budget.

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
7133 – 042 : Variat° en cours de production biens	+ 16 320.85	7133 – 042 : Variat° en cours de production biens	+ 43 709.57
6522 – Reverst excédent BA	+ 27 388.72	-	./.
Total	43 709.57	Total	43 709.57

Investissement

Dépenses		Recettes	
3351 – 040 : Terrains	+ 14 283.00	3351 – 040 : Terrains	+ 14 283.00
3354 – 040 : Etudes et prestations	+ 4 913.41	3354 – 040 : Etudes et prestations	+ 4 263.41
3355 – 040 : Travaux	+ 55 313.16	3355 – 040 : Travaux	+ 28 574.44
3555 – 040 : Terrains aménagés	- 30 800.00	3555 – 040 : Terrains aménagés	- 30 800.00
-	./.	1641 : Emprunts en euros	+ 27 388.72
Total	43 709.57	Total	43 709.57

Le conseil est favorable à l'unanimité

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 28.